

TURQUIE / C.E.E.

LES AVANTAGES ET LES INCONVENIENTS
DE L'INTEGRATION EUROPEENNE

Par :

Mahmut DEGER

TÜRKİYE SOSYAL TÜSTAN TARIH ARAŞTIRMA VAKFI

REPERES

INDICATEURS DE BASE	TURQUIE	PORTUGAL	GRECE	ESPAGNE
Population (millions d'hbt) BM 85	50,2	10,2	9,9	38,6
Accroissement moyen annuel de la Population (%) BM 80/85	2,5	0,7	0,6	0,7
Accroissement moyen annuel de la Population active (%) BM 80/85	2,3	1,0	0,6	1,3
Taux de mortalité infantile (enfants de moins d'un an) BM 85	8,4	1,9	1,6	1,0
Espérance de vie à la nais- sance (années) BM 85	64	74	68	77
PIB aux prix et taux de change courants (milliards de \$) OCDE 85	52,7	20,7	32,8	164,2
PIB par habitant (\$) OCDE 85	1057	2032	3294	4255
PIB par habitant aux prix cou- rants convertis en PPA (\$) OCDE 85	2700(e)	5021	6296	8279
Taux annuel d'inflation (%) BM 80/85	37,1	22,7	20,6	12,6
Revenu salarial réel (%) OCDE 79/85	-11,9	-2,6	0,7	0,8
Ecart de croissance entre les coûts réels de main-d'oeuvre et la productivité (%) OCDE 79/85	-14,6	-2,8	1,0	-2,5
Croissance annuelle moyenne, en volume du PIB sur 5 ans OCDE 85	4,9	1,0	1,0	1,4
Taux d'épargne brute (% du PIB) OCDE 85	18,7	23,1	12,2	21,0

INTRODUCTION

Au seuil du second millénaire, notre vieux monde a bien changé de visage. Depuis les quelques dernières années, la "géopolitique" des idées préconçues et des a priori a été bouleversée. Désormais, c'est la conception de l'interdépendance des nations qui prime dans les rapports internationaux, l'époque de la division du monde en "blocs" étant révolue.

C'est dans cet esprit du monde qui change, qui bouge, et qui surprend souvent qu'il convient d'analyser les relations de la Turquie avec la Communauté Economique Européenne.

Si, du point de vue de l'interdépendance des nations, l'intégration européenne de la Turquie semble être une bonne chose en soi, cette intégration risque cependant de véhiculer des inconvénients importants pour la Turquie dans le cas où celle-ci se ferait à n'importe quel prix.

Un consensus assez large règne actuellement en Turquie sur son adhésion à la C.E.E.. Pour les uns cette adhésion serait profitable à l'économie du pays, pour les autres, réticents quant aux retombées économiques, il s'agirait là d'une garantie pour la démocratie turque trop souvent amputée.

Trois arguments sont généralement avancés en Turquie pour justifier l'entrée dans la C.E.E. :

- 1) Il serait impensable d'écrire l'histoire européenne sans la dimension turque ;
- 2) Le régime militaire de l'après septembre 1980 serait resté dans les annales de l'histoire, le système politique (libéral) serait stabilisé, la démocratie rétablie (avec néanmoins quelques petits problèmes, avoue-t-on) ;
- 3) L'économie turque serait prête à défier la concurrence européenne, le pays étant devenu un vaste chantier à ciel ouvert avec un taux de croissance enregistrant des records.

.../...

Ces trois arguments, et bien d'autres sous jacents, reflètent en effet des réalités. Encore faut-il savoir de quel point de vue l'on se place pour en apprécier la portée.

Si nous avons choisi d'intituler le présent texte "avantages et inconvénients de l'intégration européenne", ce n'est pas pour faire un catalogue de "pour" et de "contre" afin de les injecter dans un bilan comptable. Nous essaierons plus simplement de mettre en évidence les points forts des réalités actuelles de la Turquie dans les domaines historique, social et économique, et de poser les questions cruciales auxquelles les autorités turques, tout comme celles des CE, devront formuler des réponses précises d'ici à l'adhésion à part entière de la Turquie à la C.E.E..

TÜRKİYE SOSYAL TARİH ARAŞTIRMA VAKFI
TÜSTAN

LES TURCS ET L'EUROPE

S'il est vrai que l'on ne peut éviter la dimension turque pour écrire l'histoire européenne, l'affirmation "les turcs sont des européens" est une toute autre affaire.

L'Europe, de par sa géographie "historique", trouve en effet sa frontière à l'est en Anatolie. L'Empire romain qui a impulsé l'entité européenne, traçât sa frontière est par le fleuve Euphrate.

La présence des turcs dans cette géographie européenne comprenant l'Anatolie remonte au onzième siècle. Et depuis le quatorzième siècle les turcs sont présents sur le continent Europe dans ses dimensions actuelles.

Ainsi, la Turquie s'est trouvée logiquement membre des organisations européennes qui ont notamment fleuri après la seconde guerre mondiale, telles le Conseil de l'Europe ou la CSCE, mais aussi des organisations culturelles et sportives.

C'est en 1959, peu après la mise en vigueur du Traité de Rome, que la Turquie s'est adressée à la C.E.E. dans le but de créer une relation d'association destinée à sa future adhésion à part entière. Depuis la signature de l'Accord d'Ankara, en 1963, elle est membre associée de la C.E.E..

Cependant, l'entité européenne comprend une autre dimension. C'est la dimension culturelle, l'emportant souvent dans les esprits sur la dimension géographique. Et cette dimension culturelle est d'abord forgée par le christianisme.

.../...

Il y a donc différence entre l'appartenance géographique de la Turquie à l'Europe et l'ancrage du peuple turc parmi les peuples européens. Si la première affirmation est une réalité indéniable, la seconde est plus illusoire.

Cette différence n'en serait pas moins une source de richesse culturelle dans le cadre d'une intégration mutuellement avantageuse.

Mais le spectacle qui nous a été offert pendant la récente campagne pour le référendum du parti gouvernemental laisse à penser que la majorité parlementaire actuelle en Turquie voit les choses sous un angle très différent. Les personnes qui portaient des banderoles en anglais pour dire "non" à la levée des interdictions politiques seraient-elles devenues soudainement européennes ? Ce n'est pas parce que l'on parle français en Côte-d'Ivoire que les ivoiriens sont des français.

Que la Turquie n'arrive pas à préserver son identité culturelle dans ce processus d'intégration européenne, risque de provoquer des conséquences lourdes pour le pays.

INTEGRATION JURIDIQUE

Selon les principes du Traité de Rome, les membres de la C.E.E. sont appelés à harmoniser leur juridiction parallèlement à leur intégration économique.

Cette harmonisation juridique (codification) a pris une nouvelle dimension avec la perspective du marché unique européen de 1992.

Puisque la Turquie ne peut devenir membre à part entière de la C.E.E. avant 1995, selon le calendrier prévu, elle sera dans l'obligation d'harmoniser sa structure juridique avec celles des 12 avant la date fatidique. C'est-à-dire à l'inverse de ce qui s'est passé concernant les membres actuels de la C.E.E., notamment la Grèce, le Portugal, et l'Espagne.

Le système juridique actuel en vigueur en Turquie présente aussi bien des avantages que des inconvénients quant à cette codification.

Dès le début du XIXe siècle, les codes de certains pays européens avaient été choisis afin de les mettre en vigueur au sein du règne de l'Empire Ottoman. Souvent on a utilisé les traductions pures et simples, comme ce fut le cas avec le code de commerce français.

Au début des années qui ont suivi la proclamation de la République, notamment à partir des années 1926, les évolutions dans ce domaine se sont amplifiées. Le code civil suisse, le code pénal italien ont servi notamment de base pour la structure juridique de la jeune République de Turquie.

Ainsi la structure juridique actuelle de la Turquie, basée sur les principes du "Droit Romain", constitue sans doute un avantage appréciable concernant la codification dont il sera question dans un proche avenir.

Mais certaines spécificités de la structure juridique turque poseront nécessairement des problèmes difficiles à résoudre pour la partie turque.

En premier lieu, la Turquie se verra dans l'obligation de revoir, au moins dans sa forme rédactionnelle, ce fameux article de la constitution : "La souveraineté appartient sans condition à la nation". Avec l'ouverture de marché unique européen surtout, ce sera la Commission de Bruxelles qui dictera notamment les lois commerciales. Et le gouvernement de Turquie devra se plier aux décisions prises à Bruxelles.

Ensuite, selon les spécialistes, la codification posera des problèmes pour les nouvelles générations de juristes, les textes en vigueur étant trop souvent écrits en ottoman. Pour surmonter ce problème, les autorités turques devraient multiplier leurs efforts pour faire "traduire" les textes de lois. Sinon on ne saura jamais si les lois sont en conformité ou non avec la législation de la C.E.E., ou bien on sera à la merci des interprétations, ce qui est inconcevable selon le Droit international.

INTEGRATION SOCIO-POLITIQUE

Le processus de l'intégration socio-politique risque de rencontrer nombre de problèmes en Turquie, relevant de sa structure juridique principalement.

Si, du point de vue de pure lecture des textes, la législation sociale de la Turquie semble être conforme aux principes du traité de Rome, cependant les choses ne vont pas ainsi dans la vie pratique quotidienne.

La situation en Turquie a certes évolué depuis le coup d'Etat militaire du 12 septembre 1980. Mais la démocratie pluraliste, le respect total des libertés et des droits de l'homme ont encore beaucoup de chemin à parcourir.

Les critiques formulées en la matière au Conseil de l'Europe, au Parlement Européen, à la Commission des Droits de l'Homme de l'ONU, à l'Organisation Mondiale du Travail, pour ne citer que certaines institutions officielles internationales, sont-elles des simples mensonges ou fruits de désinformation ?

L'application des lois concernant les associations, les partis politiques, les syndicats, la presse, l'enseignement supérieur, la police et bien d'autres notamment le code pénal, cadrent la vie socio-politique turque d'une façon contraire aux principes des CE, comme chacun le sait même s'il ne le dit pas tout haut.

Mais les autorités turques, même si elles minimisent les problèmes, seront dans l'obligation de palier à ces lacunes. Il ne s'agit pas là uniquement d'une question de forme.

.../...

L'harmonisation de la vie socio-politique en Turquie avec celle des CE est aussi cruciale pour les uns que pour les autres.

Prenons un exemple très simple. Le Parlement Européen est élu au suffrage universel à la proportionnelle, et tous les partis politiques peuvent présenter des listes, y compris ceux qui se prononcent pour le retrait de leur pays de la C.E.E.. Dans les conditions actuelles de la Turquie, il serait inconcevable d'organiser de telles élections, puisque tous les partis politiques représentés au Parlement Européen ne pourront présenter officiellement des listes. Par exemple le parti communiste reste toujours interdit en Turquie.

Mais au delà des partis politiques, le paysage de la liberté de pensée, d'expression et de conscience n'est guère plus rassurant en Turquie.

En Europe des millions de personnes manifestent en faveur de la paix, or en Turquie même une telle question, pourtant devenue capitale de nos jours, reste toujours un tabou pour le gouvernement. L'interdiction frappant le Comité de la paix demeure. Les médecins qui ont voulu s'organiser contre le danger d'une guerre nucléaire, n'ont pas réussi à avoir l'autorisation des pouvoirs publics pour créer leur association.

Pire encore, même la recherche scientifique et l'enseignement sont cadrés, selon on ne sait quels principes.

Il en est de même avec les libertés syndicales. Les rapports de l'OMT sont éclatants à ce sujet. Faire grève est tout un art pour les travailleurs en Turquie. Les apprentis, stagiaires (et ô combien ils sont nombreux notamment dans le tertiaire) sont interdits de grève. Les grèves de solidarité sont interdites, tout comme les grèves coordonnées. C'est d'ailleurs le seul domaine

(ou quasiment) où le gouvernement actuel avoue qu'il existe des restrictions non conformes aux règles de l'OMT ;

Il est évident que la C.E.E. ne pourra accepter l'adhésion de la Turquie dans les conditions actuelles. Sinon elle risquerait d'ébranler sa cohésion interne. Contrairement au Conseil de l'Europe (son Assemblée Parlementaire n'est pas élue au suffrage universel) où la Turquie après quelques années de péripéties, a même présidé le Conseil des Ministres, la C.E.E. par le biais de son Parlement est directement exposé à l'opinion publique des pays membres.

Si la Turquie n'arrive pas à inverser la tendance de mauvaise opinion la concernant au sein des CE, il est fort peu probable que la Commission de Bruxelles puisse donner une suite favorable à sa demande d'adhésion. Et pour y parvenir les bonnes paroles ne suffiront pas.

TÜRKİYE SOSYAL TARİH
TÜSTAN ARAŞTIRMALARI

INTEGRATION ECONOMIQUEa) La situation actuelle de l'économie turque

Selon le dernier rapport de l'OCDE consacré à la Turquie, la croissance réelle du PNB devrait cette année et en 1988 dépasser 6%, compte tenu de la tendance très soutenue de la demande intérieure et du rythme d'expansion atteint au second semestre 1986.

En 1986, rappelle l'organisation, la Turquie avait déjà enregistré le plus fort taux de croissance des pays de l'OCDE, avec 8%. Cette expansion serait attribuable essentiellement à la croissance sensible de la demande intérieure de biens d'équipement et de consommation.

L'OCDE estime par ailleurs que la croissance de la consommation privée va se ralentir progressivement, mais augmentera encore de 5,3% cette année, et de 6% en 1988, contre 9,7% (chiffres provisoires) en 1986. Les experts de l'organisation considèrent que les politiques d'ajustement et de stabilisation menées ces dernières années en Turquie auraient à peu près abouti aux résultats souhaités. Ainsi, l'inflation, bien qu'encore à un niveau très élevé, tendrait à se ralentir et l'OCDE prévoit des taux de 30% et 27% respectivement en 1987 et 1988, contre 34% en 1986.

Ce ralentissement est attribuable, outre la baisse des prix des produits de base et du dollar, au fléchissement de la croissance monétaire, à la réduction des coûts de main-d'oeuvre et à la bonne récolte de 1986, selon l'OCDE.

Le rapport de l'Organisation constate en outre que la compétitivité extérieure se serait considérablement améliorée, renforcée par une politique de dépréciation du taux de change réel de la livre turque et par des incitations fiscales temporaires.

Le pays a néanmoins accusé un déficit de sa balance des opérations courantes de 1,528 millions de dollars en 1986. Ce déficit devrait atteindre selon l'OCDE 1,700 millions cette année pour revenir à 1,400 millions en 1988.

Enfin, l'OCDE estime que la faiblesse de l'investissement privé constitue l'une des principales préoccupations que donne l'économie turque avec la détérioration de la balance des opérations courantes. Après avoir augmenté de 13,8% en 1986, l'investissement privé ne devrait progresser que de 8% en 1987 et en 1988, tandis que la croissance de l'investissement public devrait revenir à 7,5% en 1987 pour passer à 8,3% en 1988, contre 13,7% l'année dernière.

Mais le rapport de l'OCDE révèle également que le revenu salarial réel est en regression constante. Aussi, la Turquie est de deux à trois fois plus pauvre que le plus pauvre des 12, le Portugal.

b) les perspectives de l'intégration européenne

Comme l'a dit Jacques Delors, la C.E.E. présente une allure à deux vitesses. D'un côté il y a des pays industrialisés, de l'autre des pays d'une tranche supérieure aux pays pauvres, selon la terminologie de la Banque Mondiale.

Si, de l'avis général des spécialistes, il semble illusoire que la Grèce et le Portugal mais aussi l'Espagne puissent rejoindre la tête de peloton d'ici 1992, on voit mal comment la Turquie pourra les rattraper, même avec un taux de croissance spectaculaire.

De deux choses l'une : ou bien la C.E.E. considère la Turquie uniquement comme un énorme marché à prendre, et la partie turque prête à se donner comme tel, ou bien l'intégration

se fera sû^r un pied d'égalité, auquel cas la C.E.E. devra non seulement investir beaucoup en Turquie, mais apporter aussi des technologies nouvelles.

Les membres de la C.E.E. seront-ils (ou sont-ils) prêts à soutenir l'économie turque pour que celle-ci puisse au moins se recoller à la queue de peloton des 12 ? Nous connaissons la réponse dans les années à venir.

Cependant, une intégration de pure forme sera très néfaste, notamment pour les couches défavorisées en Turquie. Certains estiment que si l'on considérait les 10 millions de turcs les plus riches (référence aux populations de la Grèce et du Portugal), le PIB par habitant de la Turquie devrait être au même niveau et peut-être supérieur à celui d'Espagne.

Que vont devenir les 40 autres millions ? Pour quelle valeur comptent-ils dans la balance des intérêts des puissances économiques ? Autant de questions qui sont restées sans réponses jusqu'à présent.

Ce qui est sûr, c'est que la performance économique de la Turquie se fait au détriment des salariés, des PME, et des petits producteurs agricoles. Le dernier rapport de l'OCDE le reconnaît d'ailleurs. On montre volontier l'exemple de la Corée du Sud pour la Turquie dans les milieux financiers internationaux.

"Paris Match" écrivait récemment que les terres vierges de Turquie seront pleines de tâches à remplir et de biens à conquérir, dans le cas où la Turquie réussirait à "se vendre" aux dirigeants européens. Par contre, le quotidien BIP (Bulletin des Industries Pétrolières) estimait que l'OCDE devrait ouvrir ses portes aux nouveaux pays industrialisés au lieu de garder en son sein un "navet" tel que la Turquie.

Là santé de l'économie turque est donc contradictoirement appréciée sur le plan international, tout comme l'utilité de son adhésion à la C.E.E..

En Turquie même, le débat concernant l'intégration européenne se situe plutôt à un niveau politique. L'opposition y voit une garantie pour le rétablissement et la consolidation de la démocratie. Le pouvoir qui estime que le pays sera économiquement prêt au plus tard au début du XXIe siècle préfère également mettre au premier plan la nécessité de l'adhésion de la Turquie à la C.E.E. sur le plan politique. Dans une circulaire distribuée en avril 1987 au corps diplomatique en poste dans les pays de la C.E.E., le ministère des Affaires étrangères formulait des réponses à des questions susceptibles d'être posées aux diplomates. A la question "pourquoi la Turquie veut adhérer à la C.E.E.", les diplomates sont invités à répondre "pour nous le choix est avant tout politique".

TÜRKİYE SOSYAL TARİH ARŞİVİ

CONCLUSION

La Turquie est-elle indispensable pour la C.E.E. ? Et inversement, la C.E.E. est-elle indispensable pour la Turquie ?

Le jour où les deux parties répondront "oui" à ces deux questions juxtaposées, au delà des considérations politiques, l'adhésion de la Turquie à la C.E.E. pourrait se réaliser au moins d'une manière "logique", sans bavure.

Resteront les retombées sociales dues aux nombreuses conséquences de l'intégration de la Turquie dans le marché unique européen, pour toutes les parties d'ailleurs. Les difficultés pourront alors être surmontées par le débat démocratique.

Quelques réflexions cependant, concernant l'intégration européenne de la Turquie.

Premièrement, la Turquie est un pays riche en culture, étant le creuset de nombre de civilisations turques et non-turques. Cette diversité culturelle, du moment qu'on la respecte dans toutes ses composantes ne peut qu'être source de richesse pour l'Europe dans son ensemble. La Turquie n'a pas besoin de devenir "européenne" par la forme.

Ensuite, la Turquie est un pays en voie de développement. Elle a besoin d'une paix sociale dans de respect de la démocratie et des libertés, elle a besoin des technologies de pointe et d'une distribution juste de son revenu national.

Enfin, la Turquie ne devrait pas avoir besoin de la C.E.E. pour rétablir ou consolider sa vie démocratique. Les libertés individuelles et collectives, les Droits de l'Homme sont des acquis de l'humanité, et chacun doit les respecter sans condition.

.../...

Ce n'est pas parce que l'on a demandé son adhésion à la C.E.E. que l'on doit se montrer vigilant du respect à l'homme, mais c'est parce que tout simplement on est "humain" que l'on doit respecter ses semblables, quelles que soit leur race, leur religion, leur origine sociale.

TÜRKİYE SOSYAL TARİH ARAŞTIRMA VAKFI
TÜSTAV